ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 54922

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le manque de postes en personnel technique et ouvrier dans l'académie de la Réunion. A cet égard, les ratios disponibles sont particulièrement préoccupants. Ainsi, alors que la proportion de personnel technique et ouvrier en laboratoire n'est que de 0,99 pour 1 000 élèves à la Réunion, elle est de 1,30 pour 1 000 élèves en métropole. De même, le nombre d'ouvriers pour 1 000 élèves est de 12,4 à la Réunion contre 19,8 en métropole. Si le plan pluriannuel de rattrapage de 1 800 postes annoncé en 1998 semble plus ou moins respecté pour le corps enseignant, il n'en est rien pour le personnel technique et ouvrier. Ainsi, au 1er septembre 1997, l'académie de la Réunion comptabilisait 1 092 postes de personnel technique et ouvrier contre 1 227 au 1er septembre 2000, soit une création de 135 postes, à une année de la fin du plan, alors que ce sont 550 postes en ATOS qui avaient été annoncés. Pour la rentrée de septembre 2000, ce sont seulement 28 postes d'ouvrier d'entretien et d'accueil, 10 postes d'ouvrier professionnel et 11 postes de laboratoire qui ont été créés. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer si les objectifs qui avaient été annoncés en terme de postes du personnel technique et ouvrier dans l'académie de la Réunion seront atteints tant en terme de chiffres que de délais.

Texte de la réponse

La situation de l'académie de la Réunion fait, depuis plusieurs années, l'objet d'un suivi particulièrement attentif. Les besoins spécifiques de cette académie, liés à l'accroissement de la population scolaire, ont motivé en 1998 la mise en oeuvre d'un plan de rattrapage. Dans la limite des moyens ouverts en loi de finances 1998, 1999 et 2000, l'académie a déjà bénéficié de 250 créations d'emplois de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux (IATOS) ; les moyens supplémentaires obtenus dans le cadre de la loi de finances rectificative ont par ailleurs permis de majorer sa dotation en crédits de suppléances à hauteur de 20 équivalents-temps-plein (ETP) et de renforcer le dispositif médicosocial par 9 ETP (2 médecins, 5 infirmières et 2 assistantes sociales). Pour la rentrée 2001, 130 nouveaux emplois IATOS seront mis à la disposition du recteur, dont 14 emplois de personnels de santé et sociaux. A cette date, le taux moyen d'encadrement en infirmières (une pour 2000) avoisinera le taux moyen national ; en revanche, l'encadrement des élèves en médecins (un pour 5 570) et en assistantes sociales (une pour 1 690) sera plus favorable que la moyenne nationale (un médecin pour 5 940 élèves et une assistante sociale pour 1970).

Données clés

Auteur : M. André Thien Ah Koon
Circonscription : Réunion (3e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 54922
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE54922

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 décembre 2000, page 6931
Réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1540